

Zone euro

Quels sont les principaux enjeux de politique économique ?

Quelles perspectives en matière de croissance et d'inflation ?

Comment accroître la résistance aux chocs ?

Comment tirer avantage de l'intégration économique ?

Quel futur pour la politique régionale ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Résumé

La zone euro a témoigné d'une résilience décevante face aux chocs, et l'écart de revenu par rapport aux pays les plus performants reste important et continue de se creuser. Les divergences au sein de la zone sont encore plus frappantes ; or, les forces qui influencent la convergence des résultats économiques des différents pays sont largement les mêmes que celles qui déterminent les résultats économiques d'ensemble :

- *Les politiques structurelles doivent viser à accélérer l'ajustement des prix et des salaires réels et à accroître la mobilité de la main-d'œuvre pour renforcer la résilience en cas de chocs et éviter que les différences entre les régions et entre les pays ne s'accroissent.*
- *L'intégration des marchés de produits, des marchés de services et des marchés financiers doit être poussée plus avant afin d'élargir le potentiel de croissance de la zone. L'adoption des nouvelles technologies et la réalisation d'investissements en capital humain doivent être encouragées.*
- *La politique budgétaire doit être davantage tournée vers l'avenir pour améliorer la viabilité des finances publiques et, en intensifiant l'assainissement pendant les périodes favorables, pour éviter les distorsions procycliques et créer la marge de manœuvre nécessaire à une plus grande flexibilité à court terme. Ceci exige une plus grande efficacité aussi bien des institutions budgétaires nationales que de la surveillance et de l'exécution au niveau de l'UE.*

Si les politiques concernant les marchés de produits et du travail dans les régions les moins performantes étaient alignées sur la moyenne de la zone euro, l'emploi et la croissance économique dans l'ensemble de la zone s'amélioreraient sensiblement. Ceci permettrait en particulier de rapprocher les résultats des objectifs de Lisbonne et de progresser vers la réalisation de positions budgétaires tenables et conformes aux exigences du Pacte de stabilité et de croissance. Cette question revêt une acuité toute particulière du fait de l'adhésion de dix nouveaux membres à l'UE le 1^{er} mai 2004. ■

Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la zone euro pour 2003. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.

Quels sont les principaux enjeux de politique économique ?

L'adoption de l'euro par douze pays de l'UE a représenté un pas déterminant vers l'intégration économique : les marchés financiers se sont approfondis et la concurrence a été stimulée. Les cycles conjoncturels sont devenus plus synchronisés et le chômage structurel a reculé. Néanmoins, la longue période de croissance inférieure au potentiel qui a débuté en 2001 a confronté les responsables à de sérieux problèmes. Promouvoir une croissance non inflationniste et renforcer la résilience aux chocs, favoriser la cohésion et asseoir les finances publiques sur une base viable sont dès lors les priorités :

- *Croissance et résilience aux chocs.* Le revenu par habitant est plus faible dans la zone euro que dans les pays de l'OCDE les plus performants, et l'écart tend à se creuser. De plus, bien que l'épicentre de bon nombre des chocs négatifs à l'origine de la récession mondiale qui a débuté en 2001 ait été situé aux États-Unis, le tassement de l'activité a été plus durable dans la zone euro. Les principaux défis qui incombent aux autorités sont de réduire le sous-emploi persistant des ressources de main-d'œuvre, de dynamiser les gains de productivité et d'améliorer la résilience de la zone aux chocs.
- *Cohésion.* D'importantes différences subsistent entre les résultats économiques des différents pays et régions de la zone euro. La mobilité de la main-d'œuvre y étant faible, il est essentiel d'exploiter les avantages découlant d'une intégration économique plus poussée tout en veillant à ce que l'amélioration de l'activité qui en résultera se répartisse également entre les pays et les régions. Les mesures qui influencent la convergence des niveaux de vie à l'intérieur de la zone sont en grande partie les mêmes que celles qui déterminent la performance économique de la zone dans son ensemble.
- *Finances publiques.* Assurer la viabilité des finances publiques face au vieillissement des populations est un autre enjeu majeur, essentiellement parce qu'il interfère avec la croissance, la résilience et la cohésion. Il est essentiel pour la confiance et l'efficacité économique d'asseoir les politiques budgétaires sur des bases saines tout en évitant d'alourdir la charge fiscale déjà pesante.

Ces enjeux sont d'autant plus importants que dix nouveaux membres ont adhéré à l'UE le 1^{er} mai 2004. Bien que le poids économique de ces nouveaux membres soit relativement faible, leur entrée dans l'Union en a grandement accru la diversité. Il est nécessaire d'assurer une rapide convergence en

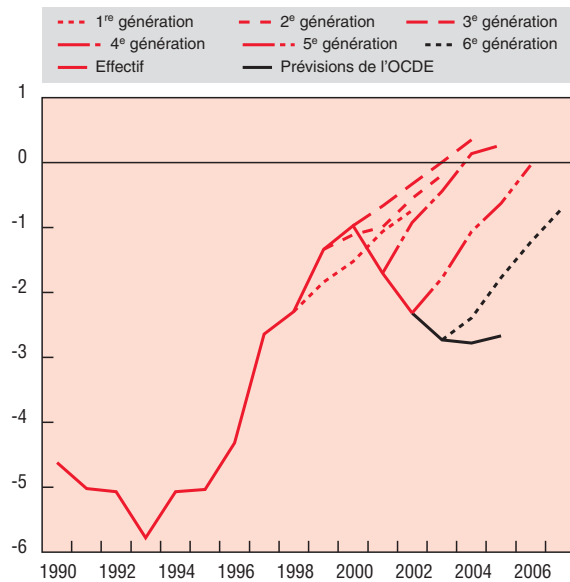
termes nominaux et en termes réels en prévision de leur entrée dans la zone euro. ■

Quelles perspectives en matière de croissance et d'inflation ?

Au cours des trois dernières années, l'économie mondiale a été frappée par une succession inhabituelle de chocs négatifs – éclatement de la bulle du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC), scandales comptables, épidémies, attentats terroristes et tensions géopolitiques. S'il n'est pas surprenant que la zone euro soit entrée en récession après la phase d'expansion 1995-2000, il est curieux que la croissance ait repris de manière beaucoup plus hésitante que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE. La demande intérieure est restée particulièrement faible, ce qui tient dans une certaine mesure à la confiance limitée des consommateurs, mais elle a commencé à se redresser depuis quelque temps. Pour l'avenir, l'OCDE prévoit une reprise timide en 2004, mais qui devrait s'accélérer en 2005 avec un taux de croissance de 2½ pour cent. Selon ces prévisions, l'écart conjoncturel resterait important et ne commencerait à se combler que lentement en 2005. Grâce également à la fermeté du taux de change, l'inflation devrait selon l'OCDE reculer à 1½ pour cent en 2005. Cependant, l'inflation pourrait être plus forte que prévu en raison des prix élevés du pétrole et des incertitudes entourant de nouvelles hausses des impôts indirects et des prix administrés.

Dans son rapport de mai 2003 sur sa politique stratégique, la Banque centrale européenne (BCE) a rappelé sa définition de la stabilité des prix, mais en précisant qu'en recherchant la stabilité des prix, elle vise à maintenir les taux d'inflation à un niveau légèrement inférieur à 2 pour cent à moyen terme, dans le prolongement de la politique monétaire menée par le passé. À ce stade, les taux d'intérêt directeurs vont sans doute rester inchangés tant que les perspectives d'inflation à moyen terme resteront favorables. Au cas où l'activité économique connaîtrait un fléchissement, entraînant un relâchement des tensions inflationnistes, la BCE serait prête à réduire ses taux. En revanche, la BCE doit rester vigilante afin de parer à toute recrudescence de l'inflation.

Le problème macroéconomique le plus sérieux concerne l'assainissement des finances publiques et la coordination budgétaire, qui sont vitaux pour la monnaie unique mais qui sont à l'heure actuelle mis à mal. Aux termes du Pacte de stabilité et de croissance, pierre angulaire du cadre de coordination, les gouvernements s'engagent à réduire leur déficit budgétaire pour approcher de l'équilibre ou dégager un excédent et laisser

Objectifs mobiles¹Solde des administrations publiques dans la zone euro en pourcentage du PIB²

1. 1^{re} génération des programmes de stabilité : 1998/99, 2^e 1999/2000, 3^e 2000/01, 4^e 2001/02 ; 5^e 2002/03, 6^e 2003/04.

2. Hors recettes des licences UMTS.

Source : Commission européenne, Eurostat et OCDE.

ensuite les stabilisateurs automatiques jouer librement tout en respectant le plafond de 3 pour cent de PIB fixé par le Traité pour le déficit budgétaire. Les résultats obtenus grâce à l'application de ce cadre sont, au mieux, mitigés. En raison notamment de l'ampleur et de la durée inattendues du ralentissement, l'équilibrage du budget global a été reporté pour environ cinq ans par rapport aux « programmes de stabilité » soumis par les gouvernements à la Commission et au Conseil des ministres à la veille de la récession. À l'heure actuelle, six pays de la zone euro (Allemagne, France, Italie, Grèce, Pays-Bas et Portugal) enregistrent, ou vont probablement enregistrer, des déficits supérieurs à 3 pour cent du PIB. Plusieurs d'entre eux ont déjà fait l'objet d'une procédure en déficit excessif conformément aux dispositions du Traité. En novembre 2003, le Conseil a décidé de suspendre la procédure dans deux cas, ce qui a fait planer des doutes sur la mise en œuvre de la surveillance budgétaire.

La cause immédiate des violations successives des règles budgétaires tient à la sous-estimation de l'ampleur et de la durée de la récession économique. Néanmoins, la cause plus profonde réside ailleurs. La plupart des pays qui risquent de connaître des déficits dépassant le seuil de 3 pour cent ont assoupli leur

politique budgétaire au cours de la phase d'expansion 1999-2000 et ont ensuite eu du mal à inverser ce mouvement pendant la récession. En particulier, certains États membres se sont lancés dans des réductions d'impôts en se fondant sur les hypothèses de croissance très favorables qui étaient alors généralement retenues. Celles-ci paraissaient conformes aux impératifs du Pacte de stabilité et de croissance, mais a posteriori, il est manifeste qu'elles ont accentué la détérioration des soldes budgétaires. L'effort spectaculaire d'assainissement budgétaire réalisé avant la création de la monnaie unique pour satisfaire aux critères de convergence du Traité de Maastricht a, semble-t-il, marqué le pas dès que l'euro a vu le jour. Le soutien au Pacte de stabilité et de croissance s'est affaibli, et la crédibilité de son application en a souffert. Ceci est préoccupant parce que les règles budgétaires sont essentielles à la gestion macroéconomique de la zone euro. Elles sont nécessaires pour éviter que le manque de discipline budgétaire d'un ou plusieurs pays membres n'ait des retombées sur les conditions financières auxquelles les autres pays sont confrontés. Les règles étaient également destinées à servir de point d'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme, ce qui permettait par là même de laisser jouer les stabilisateurs automatiques pour lisser les fluctuations conjoncturelles des différents pays à la suite de la disparition des instruments de la politique monétaire nationale. Plus fondamentalement, et même si l'on envisage avec optimisme l'impact budgétaire du vieillissement de la population, la règle d'un budget proche de l'équilibre ou en excédent correspond au minimum requis au cours des deux prochaines décennies pour assurer la viabilité des finances publiques au-delà de cet horizon. Il importe donc de continuer à analyser l'impact du vieillissement sur la viabilité budgétaire à moyen terme, sur une base comparable dans les différents pays.

Face à l'accumulation des pressions budgétaires liées au vieillissement démographique, les erreurs passées – relâchement ou inversion des efforts d'assainissement alors même que la conjoncture est porteuse – auraient, si elles étaient répétées, un coût encore plus élevé que lorsqu'elles ont été récemment commises. Cela étant, il serait sage de renforcer la surveillance et l'application des règles pendant les phases d'expansion et de tenir compte plus explicitement de l'endettement des pays. Plus précisément :

- Les pays devraient veiller à ce que leurs procédures budgétaires mettent un terme à la tendance intrinsèque des dépenses à progresser plus vite que le PIB, conformément aux Meilleures Pratiques de l'OCDE en matière de Transparence Budgétaire. La politique budgétaire devrait être

inscrite dans des cadres à moyen terme qui définiraient de strictes limites, sur la base de projections macroéconomiques prudentes. La budgétisation devrait se faire du sommet vers la base, les nouvelles dépenses étant financées au maximum par une réaffectation des ressources entre les ministères dépensiers ou au sein de chacun d'eux.

- *L'adoption des Meilleures pratiques s'impose indépendamment des règles budgétaires de l'Union, mais ces dernières pourraient être un déterminant du changement si la surveillance et l'exécution du budget pouvaient être renforcées, y compris pendant les périodes fastes. La Commission devrait avoir des ressources suffisantes pour veiller à ce que les programmes de stabilité soient mis en œuvre. Le Système d'alerte rapide devrait devenir un véritable instrument de prévention dans les mains de la Commission – et non pas dans les mains du Conseil, qui est à la fois juge et partie.*
- *Un renforcement de la surveillance et une plus stricte application des textes pourraient permettre d'introduire plus de flexibilité dans le Pacte. Ils pourraient aider les pays à mieux s'approprier et respecter les règles. Déjà en 2002, le Conseil avait approuvé le principe selon lequel la règle d'une position proche de l'équilibre ou excédentaire devait s'appliquer en termes corrigés des variations conjoncturelles plutôt qu'en termes nominaux. Par exemple, une plus grande souplesse pourrait être envisagée pour les pays qui ont assaini leurs finances publiques et sont peu endettés, afin de permettre de financer les coûts initiaux éventuels d'une réforme des pensions (ainsi, des efforts visant à mettre en place des régimes privés de retraite par capitalisation, aussi souhaitables soient-ils pour des raisons d'efficacité, pourraient entraîner des déficits des régimes publics de retraite) ou d'autres réformes structurelles. ■*

Comment accroître la résistance aux chocs ?

Les gains d'efficacité rendus possibles par la monnaie unique du fait de la baisse des coûts de transaction et de l'approfondissement du marché intérieur sont loin d'être négligeables. Néanmoins, au niveau des différents États membres, la perte des instruments de politique monétaire s'accompagne d'un coût potentiel sous forme de plus amples fluctuations de l'activité économique, en fonction des différences qui persistent encore au niveau des cycles conjoncturels et des chocs qui les déterminent. En l'absence d'instruments de politique monétaire, et la

marge de manœuvre de la politique budgétaire étant elle aussi limitée, l'ajustement devra se faire par le biais de modifications de la compétitivité extérieure, à travers l'évolution des salaires et des prix. Pendant les cinq premières années d'existence de la zone euro, la performance économique a largement varié selon les pays, l'activité étant morose en Allemagne et en Italie, mais soutenue dans quelques petits pays. Des forces équilibrantes s'exerçant par le jeu de la compétitivité extérieure sont intervenues dans une certaine mesure, mais pas de manière uniforme ; là où elles se sont exercées, les gains de compétitivité ont été dans certains cas trop faibles pour faire sortir l'économie de la stagnation. De plus, les différentiels d'inflation entre certaines des économies les plus dynamiques et les économies les plus déprimées s'étant creusés, les taux d'intérêt réels ont renforcé les différences conjoncturelles, la forte hausse des prix des logements dans les économies dynamiques exerçant de puissants effets de richesse sur la consommation. Dans la mesure où les chocs spécifiques à certains pays (et leurs réponses spécifiques aux chocs mondiaux) resteront une caractéristique de la zone euro, un rapide ajustement entre les différents pays est essentiel pour la résilience de la zone – essentiellement parce qu'il permettrait une réaction plus efficace de la politique monétaire.

Un certain nombre de priorités se dégagent pour l'action des pouvoirs publics en vue d'accélérer l'ajustement entre les différents pays :

- *Il conviendrait de renforcer l'efficacité du mécanisme de la compétitivité. Il faudrait en particulier accélérer l'intégration des secteurs de services pour développer la concurrence intra-zone de manière à réduire l'inertie des prix.*
- *La flexibilité des salaires devrait être accrue. Il est nécessaire de remédier aux rigidités des salaires nominaux, susceptibles de se généraliser dans un contexte de faible inflation, pour raccourcir la période d'ajustement après un choc négatif.*
- *Les institutions du marché du travail varient très nettement d'un pays à l'autre. Des politiques visant à assurer un bon fonctionnement des marchés du logement, tout en évitant une volatilité excessive des prix, pourraient contribuer à régulariser le cycle et à enrayer les chocs se produisant dans certains pays.*
- *Les systèmes de sécurité sociale et d'imposition qui sous-tendent les stabilisateurs budgétaires automatiques devraient être conçus de telle sorte que les incitations qui en découlent renforcent la flexibilité des marchés du travail et des marchés de produits. ■*

Comment tirer avantage de l'intégration économique ?

La convergence des niveaux de développement économique est un objectif essentiel de l'Union européenne. Diverses régions ont été durement touchées par la restructuration industrielle, et les vagues successives d'élargissement ont concerné des pays et des régions dont le revenu par habitant était nettement inférieur à la moyenne. Le PIB par habitant a eu tendance à converger entre les pays, mais la convergence entre régions est moins nette. Cette lenteur reflète sans doute en partie les timides progrès de l'intégration, cependant que les dotations en capital physique et humain ont évolué de manière inégale selon les pays et les régions, le fossé qui sépare le nord et le sud en matière de qualifications et de diffusion de la technologie étant particulièrement manifeste. De plus, des politiques du marché du travail mal conçues tendent à « piéger » la main-d'œuvre dans des régions peu performantes. Bon nombre des obstacles à une accélération de la convergence peuvent être surmontés. Néanmoins, des arbitrages pourront se révéler nécessaires si les gains d'agglomération sont importants, certaines régions en bénéficiant davantage que d'autres, encore que la spécialisation ne semble guère s'être accentuée jusqu'ici. En conséquence, pour exploiter au mieux les gains de l'intégration économique en termes de bien-être tout en conservant une base industrielle diversifiée, les politiques régionales devront chercher à renforcer l'attrait des régions les moins performantes, et ce de manière efficace par rapport aux coûts engagés.

La Communauté utilise essentiellement le marché unique pour mener à bien sa politique concernant les marchés de produits, et elle est dans une large mesure parvenue à créer un marché intégré pour les marchandises. Néanmoins, de nombreux obstacles s'opposent à l'intégration des marchés de services, notamment au niveau de l'établissement transfrontières, du détachement de travailleurs et de la fourniture de services. Les initiatives de la Commission en vue de réduire la bureaucratie et de faire respecter le principe de reconnaissance mutuelle sont les bienvenues, mais leur mise en œuvre prendra beaucoup de temps et certains secteurs sont exclus. En conséquence :

- *Il faudrait accélérer la levée des obstacles transfrontières aux échanges de services et veiller à éviter que les mesures proposées ne soient édulcorées au cours des négociations entre la Commission et les pays membres.*

- *Les secteurs pour lesquels les propositions de la Commission prévoient des dérogations ou qui sont déjà couverts par la législation de l'UE devraient être inclus autant que possible dans les efforts de libéralisation. Le champ d'application de la directive proposée sur les services devrait être aussi large que possible, compte tenu du fait que certains secteurs, notamment les services financiers et les services de transport, sont déjà couverts par la législation de l'UE. Pour certains autres services, des dérogations pourraient être envisagées, car des analyses plus approfondies doivent être réalisées avant qu'une proposition puisse être présentée.*

En éliminant le risque de change sur la plus grande partie des flux financiers au sein de l'UE, la création de l'euro a largement contribué à favoriser l'intégration des marchés financiers, encore que le degré d'intégration varie d'un marché à l'autre. Le marché interbancaire est désormais totalement unifié, tandis que les marchés obligataires sont en grande partie intégrés. Néanmoins, les investissements transfrontières en titres de capital sont encore relativement coûteux et les marchés de détail, y compris les marchés hypothécaires, restent fragmentés. Bien que les fusions transfrontières d'établissements financiers ne soient pas courantes, on a assisté à certains regroupements régionaux, par exemple au Benelux et dans les pays nordiques, et plusieurs conglomerats financiers sont apparus à l'échelle de l'UE. Le Plan d'action pour les services financiers (PASF) – principal instrument adopté par la Communauté pour favoriser l'intégration des marchés financiers – est en grande partie achevé au niveau de l'UE, la transposition des diverses mesures législatives dans le droit national devant quant à elle intervenir d'ici à la fin de 2005. Il est trop tôt pour évaluer l'ensemble des progrès accomplis en termes de transposition, mais la Commission a engagé plusieurs procédures d'infraction à l'encontre d'États membres. Les trois projets de directives concernant les fusions transfrontalières, certains aspects du droit des sociétés et les normes de fonds propres n'ont pas encore fait l'objet d'un accord politique. Pour la période à venir, la Commission a lancé un processus de suivi des progrès accomplis sur le plan de l'intégration financière, afin de veiller à la mise en œuvre et à l'application effectives des mesures convenues dans le cadre du PASF et d'identifier les obstacles qui s'opposent encore à une intégration plus poussée.

- *A ce stade, l'essentiel est d'assurer une mise en œuvre rapide et cohérente des directives au niveau national de manière à tirer avantage de l'intégration.*

- *La directive sur les offres publiques d'achat, qui a été finalement adoptée par le Parlement européen en décembre dernier, risque de favoriser des « champions nationaux ». Elle autorise les pays à ne pas appliquer certaines de ses dispositions et passe sous silence un certain nombre de situations qui permettent à une minorité d'actionnaires (nationaux) de conserver le contrôle d'une société. Cela est regrettable.*
- *L'Union européenne a adopté le règlement sur les normes comptables internationales (IAS) en 2002. En conséquence, tous les émetteurs de titres européens devront respecter les normes IAS à partir de 2005 (ou de 2007 dans un petit nombre de cas). Une autre mesure découlant du PASF – la directive sur la transparence, convenue au niveau politique au printemps 2004 – concerne notamment les émetteurs de pays tiers, qui devront établir des états financiers conformément aux normes IAS ou suivant des principes comptables généralement acceptés pour les pays tiers, à condition que la Commission reconnaisse l'équivalence de ces derniers dans l'intervalle. Cette directive ne sera pas applicable avant l'automne 2006. En vertu du règlement sur les normes IAS, les États membres doivent aussi faciliter l'adoption des normes IAS par les entreprises de l'UE en temps voulu. S'agissant de la future directive sur la transparence, la Commission est invitée à lever dès que possible toute incertitude juridique sur la question de l'équivalence pour les émetteurs de pays tiers.*

Un large éventail d'indicateurs mesurant l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies fait apparaître un très important retard de la zone par rapport aux pays les plus performants de l'OCDE. De plus, à l'intérieur même de la zone, on constate l'existence d'un fossé « nord-sud » – les pays d'Europe méridionale étant en retard sur les autres. En tout état de cause, les responsables devraient avoir pour objectif non pas de faire en sorte que toutes les régions contribuent également à l'innovation, mais bien que toutes les régions puissent tirer pleinement parti de l'innovation en les encourageant à mettre en œuvre des stratégies ambitieuses dans ce domaine. Trois moyens d'action peuvent être utilisés à cet effet : améliorer l'enseignement (tertiaire), accroître les investissements en R-D et favoriser la création d'entreprises. L'action de la Communauté – outre son rôle de point de rencontre pour des échanges et un apprentissage mutuel – consiste en particulier à stimuler l'offre de chercheurs et leur mobilité, ainsi que la mobilité des étudiants, à favoriser des projets de recherche transfrontières et à coordonner les programmes de recherche nationaux et régionaux, tout en assurant la reconnaissance mutuelle des

diplômes et du Brevet communautaire. Il est possible d'améliorer les conditions dans lesquelles opèrent chacun des trois instruments d'action :

- *Il faudrait développer l'investissement dans l'enseignement supérieur en recherchant un meilleur équilibre entre les financements publics et privés pour faciliter la création d'institutions de très haut niveau.*
- *Les législations sur les faillites devraient être harmonisées, et les restrictions de caractère pécuniaire ou pénal imposées dans certains cas aux débiteurs devraient être assouplies pour encourager la création d'entreprises. Des procédures de reconnaissance rapide de l'insolvabilité devraient être mises au point et les mesures de sauvetage et de restructuration devraient être simplifiées.*
- *Le financement privé de la R-D, nettement plus faible qu'aux États-Unis, devrait être encouragé grâce à une amélioration des conditions-cadres, notamment en généralisant le Brevet communautaire, en appliquant également à la recherche les dispositions concernant les marchés publics transfrontières et en créant un marché unique de la recherche qui favorise l'émergence de centres d'excellence.*

Exception faite de certaines régions où l'intégration économique est déjà forte, la mobilité de la main-d'œuvre est généralement faible dans la zone euro. Plusieurs régions périphériques comptent un fort pourcentage de travailleurs peu qualifiés particulièrement peu mobiles dont le taux de chômage demeure opiniâtrement élevé. La persistance de disparités régionales en matière d'emploi et de chômage tient en partie à la faible mobilité de la main-d'œuvre sur le double plan inter-régional et (à plus forte raison) international, cependant que les salaires sont loin de correspondre toujours aux conditions du marché du travail local. L'application d'un plancher national de salaire aux coûts salariaux locaux décourage les flux de capitaux à l'intérieur des pays et rend difficile le démarrage des régions qui sont à la traîne. Bien que la Communauté n'ait qu'une compétence limitée en ce qui concerne les politiques du marché du travail, les Conseils européens de Lisbonne, en 2000, et de Stockholm, en 2001, ont fixé des objectifs ambitieux pour l'Union tout entière. La réalisation de ces objectifs dépendra dans une large mesure des progrès accomplis sur la voie d'une plus grande flexibilité des marchés du travail au niveau régional. Plus précisément :

- *Il faudrait faire en sorte que les salaires soient plus sensibles aux conditions locales.*

- La rigidité excessive de la législation relative à la protection de l'emploi, qui tend à limiter la mobilité géographique des travailleurs en place tout en augmentant exagérément leur pouvoir de négociation, devrait être modifiée.
- Les systèmes de prélèvements et de prestations qui ont simultanément pour effet de freiner la mobilité de la main-d'œuvre et de créer des trappes à inactivité devraient être repensés pour renforcer les incitations à la recherche d'un emploi.
- La transférabilité des retraites professionnelles devrait être encouragée, en particulier sur le plan de l'acquisition et du maintien des droits dans un fonds et du transfert du capital-retraite entre fonds. Dans les cas où cela est possible, il faudrait aussi faciliter la transférabilité transfrontières d'autres droits à prestations.
- Pour encourager la mobilité, les incitations fiscales à l'accession à la propriété qui réduisent le marché locatif devraient être atténuées, les coûts élevés des transactions immobilières devraient être abaissés et l'obligation faite aux candidats à un logement social de reprendre les démarches depuis le début lorsqu'ils changent de région devrait être assouplie.
- Enfin, une fois réduit le coût de transaction de la mobilité, l'indemnisation du chômage devrait être gérée sur la base d'une obligation mutuelle, les chômeurs qui bénéficient d'allocations et de services de recherche d'emploi devant en échange être prêts à accepter un emploi dans un lieu différent.

Quel futur pour la politique régionale ?

Les mesures de cohésion de la Communauté visent à accélérer la convergence et à améliorer la compétitivité au niveau régional, les fonds structurels et les fonds de cohésion venant compléter des programmes de développement nationaux ou régionaux. Les régions deviennent principalement éligibles aux fonds de l'UE si le niveau de leur revenu par habitant est inférieur d'une certaine marge à la moyenne de l'UE, ou si elles sont confrontées à des problèmes de restructuration économique. Il est, semble-t-il, largement possible d'améliorer l'efficacité de ces mesures. Un certain nombre de modifications pourraient contribuer à ce résultat :

- Compte tenu des possibilités financières limitées dans le cadre du budget de l'UE et eu égard à la nécessité d'accroître l'efficacité, il serait peut-être préférable d'affecter les fonds structurels et les fonds de cohésion aux pays et régions qui en ont le plus besoin. Ce recentrage semble particulièrement pertinent avec l'élargissement de l'Union européenne et

les disparités plus marquées qui en découlent, ainsi qu'avec le retard persistant d'autres régions de l'Union.

- Il est important que les orientations et programmes de développement régional tendent à une convergence réelle conforme aux priorités de l'UE en matière de croissance durable et qu'ils soient compatibles avec le cadre de politique économique et les Grandes orientations des politiques économiques de l'UE. La Commission a proposé de fonder la politique régionale sur trois grands objectifs : cohésion, compétitivité et coopération.
- Les dépenses de l'UE au titre du développement régional devraient être fonction de la capacité de la région ou du pays concernés à affecter et utiliser correctement les fonds, et il faudrait que l'on procède à des évaluations plus adéquates des coûts et des avantages pour la région et au-delà – le renforcement des capacités étant particulièrement important dans ce contexte. Des clauses de caducité automatique, qui limitent dans le temps la disponibilité des fonds, devraient être introduites.
- La Politique agricole commune (PAC) a une dimension régionale. En juin 2003, le Conseil a approuvé une importante réforme de la PAC se traduisant par de nouveaux progrès notables dans la voie d'un découplage des aides et des décisions en matière de production. Les aides resteront liées aux droits antérieurs et le soutien des prix restera non négligeable dans certains secteurs, encore que pour certains produits qui n'étaient pas couverts par la réforme (tabac, coton, houblon et huile d'olive), des mesures aient été convenues en avril 2004, la révision du secteur sucrier étant encore en cours. La poursuite de l'objectif ambitieux énoncé dans la réforme de la PAC de 1992, à savoir ouvrir de plus en plus le secteur agricole à la concurrence étrangère, améliorerait l'efficacité et ferait baisser les prix. ■

Pour plus d'informations

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Paul van den Noord
tél. : 01 45 24 87 23,
e-mail : paul.vandennoord@oecd.org.
Laurence Boone
tél. : 01 45 24 14 73,
e-mail : laurence.boone@oecd.org.
Line Vogt
tél. : 01 45 24 90 23,
e-mail : line.vogt@oecd.org. ■

Références

- **Études économiques** : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.oecd.org/bookshop.



- **Pour plus d'informations** : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco.
- **Perspectives économiques n° 75**, juin 2004. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/Economic_Outlook.

Vous pouvez acheter en toute sécurité les publications de l'OCDE par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OCDE

www.oecd.org/bookshop

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,
Direction des relations publiques et de la Communication.
Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Où nous contacter ?

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de BERLIN
Albrechtstrasse 9/10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail : berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE de WASHINGTON
2001 L Street N.W.,
Suite 650
WASHINGTON D.C. 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

FRANCE

Siège de l'OCDE de PARIS
2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

JAPON

Centre de l'OCDE de TOKYO
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du MEXIQUE
Av. Presidente Mazaryk 526,
Colonia: Polanco,
C.P. 11560
MEXICO D.F.
Tél. : (00.52.55) 9138 6233
Fax : (00.52.55) 5280 0480
E-mail : mexico.contact@oecd.org
Internet : www.oecdemexico.org.mx

Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE

www.oecd.org/publications/Pol_brief/index-fr.htm